

Qualité de l'eau : la note qui fâche les associations

Les services de l'État pensent confier aux agriculteurs l'inventaire des cours d'eau en Vendée. Pas acceptable pour les associations qui y voient un coup de frein à la reconquête de l'eau.

Pourquoi ? Comment ?

Pourquoi les associations environnementales tapent-elles du poing sur la table ?

Parce que les services de l'État envisagent de confier l'inventaire des cours d'eau en Vendée à la profession agricole. Cette délégation, qui n'avait jamais été évoquée dans les différentes instances de concertation, a fait l'objet d'une note récente.

Les associations dénoncent « une confusion » des genres et s'inquiètent du résultat final. « Sur un dossier aussi sensible, on ne peut être juge et partie », affirme Francis Gigaud, de la Ligue de protection pour les oiseaux (LPO).

Que craignent les associations ?

Un inventaire *a minima*. Or, il a une incidence directe sur les mesures de protection et les pratiques agricoles. « Les cours d'eau qui ne seraient pas répertoriés sont considérés comme des fossés, explique Yves Le Quellec, de Vendée Nature Environnement. On peut donc les combler, les détourner, les traiter... » Avec, à terme, des craintes sur la qualité de l'eau et la vie aquatique de ces cours d'eau.

Ces craintes sont-elles fondées ?

Les associations les justifient en se référant aux recommandations de la FNSEA, le syndicat agricole qui gère la chambre d'agriculture en Vendée.

Éric Thirouin, qui a en charge les questions environnementales, invite ainsi les fédérations à « rester vigilantes » sur la présence d'associations de protection de l'environnement. Il les incite aussi à « refuser » de confier cet inventaire aux commissions locales de l'eau (Cle), « où le monde agricole est très faiblement



De gauche à droite : Jacques Jutel, Yves Le Quellec et Francis Gigaud.

représenté ».

Quel est l'enjeu de cette cartographie ?

La qualité de l'eau. En France, 70 % du linéaire hydrologique est composé de ruisseaux de moins de deux mètres de large. « Ils ont un impact considérable sur l'état des rivières principales », affirme Jacques Jutel.

En Vendée, le sujet est d'autant plus sensible que l'alimentation en eau potable dépend à 97 % de ces eaux de surface. Or, les derniers relevés ne sont pas bons. Parmi les 84 cours d'eau recensés, aucun n'est classé en bon état écologique (BEE).

« Pire, rappelle Jacques Jutel, de Terre et Rivières, en citant les analyses de l'Agence de l'eau, 27 % d'entre eux ont vu leur état se dégrader malgré la mise en place de mesures en 2009. »

Or, d'ici 2021, pour se conformer un minimum à la directive européenne sur l'eau, la Vendée ambitionne d'arriver à 25 % de BEE contre 61 % pour la région.

Que proposent les associations écologistes ?

L'absence de définition précise d'un cours d'eau engendre de nombreux conflits d'interprétation. Pour les ré-

duire, les associations conseillaient de ne pas tendre vers l'exhaustivité, mais de se concentrer sur les zones à risques, à savoir les cours d'eau situés à proximité de captages ou de barrages.

Elles défendent aussi un travail à l'échelle des bassins, et non des communes. Pour elles, ce sont les commissions locales de l'eau qui « sont légitimes » pour le mener à bien. Elles auront l'occasion de le dire au préfet, qui les reçoit le 24 mars.

Jean-Marcel BOUDARD.